Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 03 FÉVRIER 2025

Nombre de membres en exercice	**25**
Nombre de présents	**17**
Nombre de pouvoirs	**3**
Votants	**20**
Secrétaire de séance : Loïc BARBIER	

L'an 2025, le 03 février à 18 heures 30, le bureau communautaire de la communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 28 janvier 2025, s'est réuni à Dreux au siège de la Communauté d'agglomération, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient Présents :
Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS), Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE), Damien STEPHO (VERNOUILLET), Loïc BARBIER (BREZOLLES), Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS), Pascal LEPETIT (OULINS), Sébastien LEROUX (DREUX), Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS), Pierre LEPORTIER (EZY-SUR-EURE), Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY), Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES), Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE), Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE), Pierre SANIER (BU), Jean BARTIER (GARNAY), Christian BOUCHER (CHERISY), Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN).

Étaient excusés :
Pierre-Frédéric BILLET (DREUX), Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES), Caroline VABRE (DREUX), Talal ABDELKADER (DREUX) ; Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS), Nathalie MILWARD (ROUVRES), Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS), Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE).

Pouvoir(s) :
Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) à Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS), Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) à Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS), Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) à Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS).

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut valablement délibérer.

Le procès-verbal de la séance du bureau du 02 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

Formant la majorité des membres en exercice (17 présents / 25 membres du bureau).

Secrétaire de séance : Loïc BARBIER

DELIBERATION N°BC2025-001 - Attribution et autorisation de signature du marché n°2025/21 relatif aux travaux de réhabilitation intérieure du rez-de-chaussée du bâtiment E du Parc La Radio

Lot n°4 : Serrurerie

Rapporteur : Frédéric GIROUX

Détail des votes : ADOPTEE À L'UNANIMITÉ
20 pour / 0 contre /0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE ET AUTORISE la signature du marché n°2025/21 relatif aux travaux de réhabilitation intérieure du rez-de-chaussée du bâtiment E du Parc La Radio à Dreux – « Serrurerie », avec la société URBENCEA, conclu sous la forme d'un marché ordinaire à prix global et forfaitaire de 124 402,50 € HT, décomposé comme suit :

- Tranche ferme « Serrurerie » : 100 330,00 € HT ;
- Tranche optionnelle n°1 « Garde-corps aluminium du quai ouest du bâtiment E » : 18 672,50 € HT ;
- PSE1 « Arceaux de protection d'angles » : 5 400,00 € HT ;

et pour une durée maximale de treize (13) semaines (hors période de préparation).

DELIBERATION N°BC2025-002 - Approbation et autorisation de signature du marché n°2025/11 relatif à une mission d'accompagnement pour l'étude du périmètre et le choix du mode d'exercice de la compétence petite enfance, enfance et jeunesse de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux

Rapporteur : Frédéric GIROUX

Détail des votes : ADOPTEE À L'UNANIMITÉ
20 pour / 0 contre /0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE ET AUTORISE la signature du marché n°2025/11 relatif à une mission d'accompagnement pour l'étude du périmètre et le choix du mode d'exercice de la compétence petite enfance, enfance et jeunesse de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux avec le groupement dont la société CALIA CONSEIL est mandataire en cotraitance avec ADMYS AVOCATS AARPI, conclu :
- pour partie sous la forme d'un marché ordinaire à prix global et forfaitaire, pour les prestations suivantes :
- tranche ferme « secteur est » : 21 425,00 € HT ;
- tranche optionnelle n°1 « secteur est » : assistance à la reprise du service en régie totale : 15 750,00 € HT ;
- tranche optionnelle n°2 « secteur est » : assistance à la passation d'un marché public avec pilotage en régie : 22 250,00 € HT ;
- tranche optionnelle n°3 « secteur est » : assistance à la passation d'une concession de service public : 25 550,00 € HT ;
- tranche optionnelle n°4 « secteur est » : évaluation du mode de gestion retenu - gestion en régie (régie directe totale, avec marché d'exploitation) : 7 700,00 € HT ;
- tranche optionnelle n°5 « secteur est » : évaluation du mode de gestion retenu - gestion externalisée (concession y compris régie intéressée, etc...) : 7 700,00 € HT ;
- tranche ferme « secteur ouest » : 21 425,00 € HT ;
- tranche optionnelle n°1bis « secteur ouest » : assistance à la reprise du service en régie totale : 15 750,00 € HT ;
- tranche optionnelle n°2bis « secteur ouest » : assistance à la passation d'un marché public avec pilotage en régie : 22 250,00 € HT ;
- tranche optionnelle n°3bis « secteur ouest » : assistance à la passation d'une concession de service public : 25 550,00 € HT ;
- tranche optionnelle n°4bis « secteur ouest » : évaluation du mode de gestion retenu - gestion en régie (régie directe totale, avec marché d'exploitation) : 7 700,00 € HT ;
- tranche optionnelle n°5bis « secteur ouest » : évaluation du mode de gestion retenu - gestion externalisée (concession y compris régie intéressée, etc...) : 7 700,00 € HT ;

- tranche optionnelle n°6 : assistance à la procédure de modification statutaire : 8 800,00 € HT ;
- tranche optionnelle n°7 : analyse de la délégation de service public (DSP) de Saint-Lubin-des-Joncherets (dans l'hypothèse où le transfert serait décidé) : 7 500,00 € HT ;

- pour partie sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande sans minimum et avec un montant maximum de 150 000,00 € HT.

DELIBERATION N°BC2025-003 - Approbation et autorisation de signature de l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2025 avec l'association BGE TERRES DE LOIRE

Rapporteur : Gérard SOURISSEAU

Détail des votes : ADOPTEE À L'UNANIMITÉ
20 pour / 0 contre /0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant relatif à la substitution de l'association BGE Terres de Loire à l'association BGE Loir-et-Cher & Eure-et-Loir dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens conclue avec la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux pour la période 2023–2025 ;
ARTICLE 2 : AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer ladite convention.

DELIBERATION N°BC2025-004 - ZAC Porte Sud à Vernouillet : autorisation de vente d'un terrain à la société SAS I.P.M CONSEIL

Rapporteur : Gérard SOURISSEAU

Détail des votes : ADOPTEE À L'UNANIMITÉ
20 pour / 0 contre /0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE la vente de la zone 41 d'environ 2 250 m², correspondant aux parcelles cadastrées ZI231, ZI325, ZI327, ZI329, ZI331 sur la ZAC Porte Sud à Vernouillet, au prix de 45 € HT/m², soit 101 250 € HT, auquel il conviendra d'ajouter 20 250 € de TVA sur le prix, pour un total de 121 500 € TTC, à la SAS I.P.M CONSEIL ou toute société qui s'y substituerait sous réserve que le capital social de cette dernière soit détenu majoritairement par l'un des actionnaires de la SAS I.P.M CONSEIL ;

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer l'avant contrat de vente, l'acte de vente et tous documents y afférents.

DELIBERATION N°BC2025-005 - Demandes de subventions 2025 au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Rapporteur : Gérard SOURISSEAU

Détail des votes : ADOPTEE À L'UNANIMITÉ
20 pour / 0 contre /0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE les projets présentés et leurs plans de financement tels que décrits dans le présent rapport ;
ARTICLE 2 : AUTORISE le Président, ou son représentant, à solliciter l'ensemble des subventions nécessaires à la réalisation des projets présentés dans le rapport.

DELIBERATION N°BC2025-006 - Approbation et autorisation de signature d'une convention d'occupation précaire au profit de l'exploitant des parcelles ZT30, ZT32 et ZT209 situées à Chérisy

Rapporteur : Gérard SOURISSEAU

Détail des votes : ADOPTEE À L'UNANIMITÉ
20 pour / 0 contre /0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention d'occupation précaire pour l'exploitation des parcelles agricoles ZT30, ZT32 et ZT209 situées à Chérisy à compter du 1er janvier 2024 pour un loyer de 743,29 € annuel et pour une durée indéterminée ;
ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer la convention d'occupation précaire annexée au présent rapport dans les conditions évoquées ci-dessus.

DELIBERATION N°BC2025-007 - Pacte territorial France Rénov' – Approbation et autorisation de signature de la convention de partenariat avec l'association SOLIHA NORMANDIE SEINE

Rapporteur : Sébastien LEROUX

Détail des votes : ADOPTEE À L'UNANIMITÉ
20 pour / 0 contre /0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de partenariat pour soutenir l'action de l'association SOliHA Normandie Seine - Agence Eure-et-Loir dans le cadre de la mise en œuvre du pacte territorial France Rénov' ;
ARTICLE 2 : AUTORISE le Président ou son représentant à signer ladite convention avec l'association SOliHA Normandie Seine – Agence Eure-et-Loir.

DELIBERATION N°BC2025-008 - Service commun « Projets et aménagement opérationnel » - approbation et autorisation de signature de la convention d'adhésion avec la commune de Fontaine-les-Ribouts

Rapporteur : Gérard SOURISSEAU

Détail des votes : ADOPTEE À L'UNANIMITÉ
18 pour / 0 contre /0 abstention / 2 (Madame Emmanuelle BONHOMME qui a le pouvoir de Madame Christelle MINARD) ne prend pas part au vote

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE1 : APPROUVE la convention de service commun « Projets et aménagement opérationnels » avec la commune de Fontaine-les-Ribouts en annexe de la présente délibération ;
ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention et l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La fin de la séance est prononcée à 20h30.

L'intégralité des délibérations est tenue à votre disposition au Service de la vie institutionnelle

Compte-rendu publié sur le site internet le 2025

Le Président,

Gérard SOURISSEAU

